



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en Mairie salle du Conseil le **Mercredi 22 juin 2022**
à 19 HEURES

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Collines Isère Nord Communauté : Pacte financier et fiscal
- 2) OGEC : contribution complémentaire suite erreur effectif
- 3) Association les Amis de la Chapelle Saint Jean : demande de subvention
- 4) Dénomination du local associatif
- 5) Budget principal : décision modificative n° 01
- 6) Divers

Oytier Saint –Oblas, le 15 juin 2022
Le Maire : René PORRETTA

